

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 10 avril 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 24 mars 2025  
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M – Mme BERTAUD M-F.– MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mmes BAUDRY K., JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M., Mmes BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D., CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K., ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

Mme C. MARTINEAU, M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.23 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Transport Solidaire Soullandais»**

Lors de sa création l'association «Transport Solidaire Soullandais» a souscrit auprès d'une assurance, une couverture permettant de payer sa prime en fonction du nombre de kilomètres parcourus.

Le service proposé connaissant un franc succès, occasionnant de nombreux déplacements et par conséquent enregistrant beaucoup de kilomètres, l'association se retrouve à devoir payer une prime importante non prévue dans le budget et s'avère être dans l'impossibilité d'avancer le montant dû pour l'année 2025. Aussi, le président de l'association a sollicité la commune pour une subvention exceptionnelle.

Monsieur le Maire rappelle que cette association a pour but d'aider les soullandais et soullandaises dans leurs déplacements et d'éviter l'isolement pour les personnes seules. Il est donc proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € (mille euros).

.../...

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association «Transport Solidaire Soullandais» une subvention exceptionnelle d'un montant total de 1 000,00 € (mille euros €).
- **D'IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune chapitre 65 – article 6574.

**VOTE :**

**POUR : 24**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

